ARRETE du MAIRE n° AG-2024-34

PORTANT ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DU DIMANCHE 14 JUILLET 2024

LE MAIRE d'YVOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5;

VU le décret n°73-912 du 21 septembre 1973, portant règlement général de la police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 324 DDASS/2007 du 27 juillet 2007, relatifs aux bruits de voisinage ;

VU la circulaire du 15 juin 2010, précisant les conditions d'organisation d'un spectacle pyrotechnique ;

VU la demande de tir d'un feu d'artifice sur le lac Léman, déposée par la Commune d'Yvoire à la DDT Thonon, service navigation ;

VU le dossier présenté par la Société ALP'ARTIFICES dont le siège social est « ZI de Vongy » 74200 THONON-LES-BAINS, représentée par monsieur Sébastien GIRARD-BERTHET ;

Considérant que la localisation du tir est située à 150 mètres au large du port des pêcheurs d'Yvoire où sera situé le public ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique, de prescrire certaines mesures ;

ARRETE :

ARTICLE 1: Monsieur Sébastien GIRARD-BERTHET est autorisé à tirer, depuis une barge ancrée par deux points, au droit du Port des Pêcheurs, le dimanche 14 juillet à partir de 22 heures 30.

ARTICLE 2: L'organisation du tir sera placée sous la responsabilité de Monsieur Sébastien GIRARD-BERTHET, qui est chargé de superviser les opérations de transport, stockage et de tir des feux d'artifices, dans le respect de la règlementation.

ARTICLE 3: Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à partir de la notification de la décision.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
- Monsieur Sébastien GIRARD-BERTHET, responsable du Feu d'Artifice
- Monsieur le Commandant du Groupement du Chablais SDIS 74
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine
- Monsieur le Chef du CPI Excenevex-Yvoire
- Monsieur le Président de la Section de Sauvetage d'Yvoire

Yvoire le 27 juin 2024, Le Maire, Jean-François KUNG